

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2021

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, M. FONGELLAS,
L. GRESSET, L. GUILLAUME, A. JACQUET, F-H. LOERCH, L. RICHARD, A. ARNAUD

Excusés : G. GERBOD (pouvoir à M. GUYON) et J. MOREL (vote par procuration à L. GRESSET)

Secrétaire de séance : Mailys Capet se propose.

1. Validation du compte rendu du 17 décembre 2020

Le CR est adopté sans remarques.

2. SOLIHA-ARCADE

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par la communauté de communes, SOLIHA, prestataire retenu par Arcade a mis en place des permanences régulières à Morez, Longchaumois et Morbier, et propose d'en organiser à Bellefontaine.

L'ensemble du conseil est favorable à l'organisation de ces permanences.

Fabienne JOBARD demande que l'on propose des horaires en fin de journée, pour que ce soit accessible aux habitats qui travaillent, le créneau 16-18 heures par exemple...

Anthony ARNAUD ajoute qu'il faudrait des créneaux réguliers, et veiller à bien informer la population.

Madame la Maire répond que l'information pourra se faire avec le panneau d'affichage et les mails de « Pays bican »

Il est rappelé que l'OPAH vise à accorder des subventions aux particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, pour réaliser des travaux :

- D'amélioration thermique des logements (isolation, chauffage, ventilation),
- D'adaptation face au vieillissement ou au handicap.

3. Emprunt dameuse

La Maire explique qu'il faut réaliser un emprunt afin de payer la dameuse pour le ski de fond. Lors du mandat précédent, il a en effet fallu racheter une dameuse en urgence, et les élus avaient fait le choix de reporter le paiement à 2021, afin de ne commencer le remboursement de cet emprunt qu'une fois que l'emprunt précédent serait remboursé.

Le crédit agricole propose un emprunt de 200 000 € sur 96 mois, avec un taux d'intérêts fixe à 0.34%, et des remboursements trimestriels.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de contracter cet emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 96 mois, au taux d'intérêts de 0.34%
- S'ENGAGE à mettre les dépenses correspondantes au BP

- MANDATE la Maire pour signer toutes les pièces correspondantes

4. Projet des lacs

Fabienne JOBARD explique que durant le mandat précédent, un projet sur le secteur des lacs a fait l'objet d'une étude, qui n'a jusqu'à présent pas abouti. Les élus de Bellefontaine ne se retrouvaient pas dans les résultats de l'étude.

Le 1^{er} copil de ce projet a eu lieu en 2015. L'étude lancée associait de nombreux acteurs : les communes de Bellefontaine et Chapelle des bois, les 2 intercommunalités, le PNR plus une contribution d'étudiants en master à Lyon

Après la phase de diagnostic, a été retenu l'objectif de **valoriser cette zone, tout en la protégeant** et en favorisant le **développement économique des deux villages**. Trois scénarii ont été proposés et les élus ont opté pour un panachage de deux d'entre eux, ce qui a priorisé l'aménagement de liaisons douces des villages au site et le tour les Lacs, la requalification paysagère au cœur du site, l'aménagement de parkings à proximité, l'éventuelle reconnaissance du site en Espace Naturel sensible.

Fabienne JOBARD propose de discuter toutes les actions de la proposition finale, afin de permettre à la commune de se positionner avant d'en discuter avec Pierre Durllet et avec Arcade.

Projet d'aménagement d'un parking à l'entrée des lacs

Ce parking a été présenté comme une option, alors qu'il était ressenti par Bellefontaine comme un besoin initial, une priorité. Les élus d'Arcade affirmaient que les départs devaient se faire du village... Mais les dénivelés sont importants et les élus de Bellefontaine pensaient qu'aménager le départ des lacs n'empêchait pas tous ceux qui le souhaitent, et le peuvent de partir du village.

Ce parking est toujours demandé mais il y a hésitation entre 2 implantations :

Le long de la route départementale en passant à du stationnement en épis pour accroître le nombre de places :

Nécessité de la compatibilité avec protection des Tourbières : attente des réponses de Pierre Durllet du PNR sollicité par Alain Jacquet.

Faible augmentation du nombre de places de stationnement.

Inadaptation au bus, impossibilité de demi tour et problème de sécurité évoqués par Olivier Perrad.

Sur l'emplacement réservé PLUI à droite de la route des Lacs

Lieu retenu dans le projet :

Parcelle privée mais le propriétaire du terrain ne semble pas opposé à la vente

Dimensionnement à réfléchir 30 places , comme prévu (selon Jacques Fournier, ne pas faire trop grand) ...ou plus de 30 places pour un accès au bus , des sanitaires, un accès à l'électricité (nécessaires pour Olivier Perrad)

Nécessité de déplacement de la cabane accueil de l'ENB.

Importance d'une intégration paysagère évoquée par Anthony Arnaud et Olivier Perrad.

Anthony ARNAUD pense qu'il faudrait même prévoir **une aire de camping-cars** avec ce parking pour éviter l'installation des camping-cars au cœur du site dans les pâtures. Laura GUILLAUME répond qu'elle n'y est pas favorable car il y en a déjà une au village.

La question de la circulation sur la route des lacs, dans le cas où le parking serait réalisé est posée. Doit-on et peut-on interdire la circulation sur cette route communale (sauf ayants-droits) ? Les élus

semblent favorables à cette interdiction. On évoque aussi le traitement de cette route des lacs pour un meilleur accès pour poussettes, jeunes enfants à vélos...

Projet de requalification paysagère sur les lacs

Fabienne JOBARD explique que des privés projetaient d'acheter la Maison CABODI. Suivant les conseils de la Communauté de Communes, le Maire les avait informés de son intention de préempter le bien qui était ciblé dans le projet. La vente a donc été interrompue.

Anthony ARNAUD rappelle que les acquéreurs privés seront limités dans le projet par le PLUI puisque la maison se situe en zone N.

Fabienne JOBARD rappelle que l'emplacement de cette maison est exceptionnel et que le projet envisage la démolition de la maison et l'arrachage des haies, pour ouvrir le paysage. Elle ajoute que la transformation en éco-lodge par la commune pourrait aussi avoir un intérêt économique mais que le coût serait important.

Un sondage est réalisé pour connaître l'avis des conseillers municipaux concernant « la Maison CABODI » :

- Avis favorable pour que la commune achète maintenant : 0
- Avis favorable pour que la commune achète pour réaliser un projet précis : 2
- Avis favorable pour que la commune laisse des particuliers acheter la maison : 6
- Abstention – élus ne pouvant ou ne souhaitant pas se prononcer pour le moment : 4

Le belvédère en contrebas de la route des Lacs est prévu dans le projet Belvédères d'Arcade.

L'observatoire du patrimoine est évoqué, son coût est perçu comme très dissuasif.

Fabienne Jobard conclut que l'inscription du site comme « **Espace Naturel Sensible** » est à étudier car il pourrait apporter des aides financières du département, à la fois pour réaliser des acquisitions foncières, des aménagements, et sur les projets relatifs à la gestion du site.

Liaisons piétonnes et VTT avec le village

La liaison piétons village-Les Grands Pins par les Assignats en passant par la Creusette, le bois de Chaux Mourant, les pâturages pour rejoindre la RD nécessitera des accords des propriétaires et ajoute du dénivelé.

L'ensemble du conseil opte pour un passage par la Creusette. Mais il se dit aussi qu'il serait peut-être plus judicieux de suivre ensuite le même itinéraire que la piste de ski de fond. Il faudra l'accord des propriétaires des prés de fauche empruntés. La traversée de la route serait résolue par un tunnel souterrain mais on craint un coût très important...

Les calèches hippomobiles et la liaison par le téléski Morel ont été proposées par l'étude pour faciliter l'accès au site et résoudre le dénivelé. Aucun membre du conseil ne leur trouve d'intérêt, si ce n'est une idée d'animation pour de l'événementiel.

Le tour des lacs à vélo avec une bande cyclable

Thierry GERARD estime que l'aménagement de la route départementale pour la circulation des vélos est une option intéressante, car ce secteur est très prisé par les cyclistes.

Maillys CAPET ajoute que l'aménagement de la route ne doit pas être envisagé uniquement pour faire le tour des lacs, mais à une échelle plus large, peut-être dans le cadre du plan vélo, qui prévoit les liaisons avec les communes voisines et autres projets du territoire, comme la voie verte sur la station des Rousses.

Le conseil municipal approuve cette option, mais estime qu'elle n'est pas prioritaire.

La signalétique depuis les villages et sur le parking des Grands Pins est perçue comme indispensable et est retenue.

La voie verte entre la route des Lacs et le carrefour de la Chaux Mourant laisse perplexe et reste à analyser.

Un petit tour du lac de Bellefontaine est souvent demandé par les habitants et les touristes... Cette hypothèse n'a pas été retenue pour ne pas encourager la fréquentation de cette zone de tourbière... Fabienne Jobard interrogera le PNR à ce sujet.

Fabienne JOBARD résume les conclusions de cet échange sur le projet des lacs :

- Avis favorable pour l'aménagement d'un parking aux Grands Pins, plutôt sur l'emplacement réservé au PLUI
- Avis très réservé pour l'achat de la maison CABODI
- Avis favorable pour interdire la circulation sur la route des lacs, sauf ayants droits
- Avis favorable pour l'aménagement d'une liaison piétons/VTT entre le village et les lacs, par la Creusette avec une fin d'itinéraire à définir

Fabienne JOBARD contactera Pierre DURLET pour programmer une réunion avec le PNR ouverte à tous les conseillers municipaux qui souhaitent s'impliquer sur ce dossier.

5. Questions diverses

Etude RN5 (Arcade)

La Maire explique qu'on a demandé aux élus de Bellefontaine de prendre position, en bureau communautaire, sur la réalisation des travaux prévus dans l'étude RN5.

Anthony ARNAUD, qui était présent au COPIL RN5, explique que la question était de savoir qui payait quoi. La proposition était qu'Arcade prenne en charge les aménagements sur la RN, et que les Communes prennent en charge les carrefours les concernant, donc la demi-lune pour Bellefontaine.

Madame la Maire et Olivier PERRAD demandent si c'est à Bellefontaine de payer des travaux sur la route nationale, qui plus est sur la commune de Morbier.

Fabienne JOBARD et Anthony ARNAUD rappellent que peu d'options sont proposées pour améliorer la sécurité à ce carrefour, que c'est surtout du marquage au sol qui est proposé.

Jacques FOURNIER pense que l'installation d'un radar automatique dans la montée avant la demi lune évoquée dans l'étude serait l'option la plus efficace.

Madame la Maire demande si tout le monde est opposé à ce que la Commune participe financièrement à ces travaux.

Maillys CAPET répond qu'elle est favorable à ce que la commune participe au financement des travaux pour la sécurisation du carrefour de la demi-lune. Elle explique que, bien qu'il s'agisse d'une

route nationale, ce n'est pas l'Etat qui financera ce projet. Elle rappelle que c'est le Maire de Bellefontaine (lors du précédent mandat) qui avait souhaité que le carrefour de la demi-lune soit intégré à l'étude. Et elle ajoute que les habitants de Bellefontaine sont les principaux concernés par l'aménagement de ce carrefour très dangereux.

Propreté

Laura GUILLAUME rapporte qu'elle a été interpellée par des habitants au sujet des crottes de chien, qui lui ont demandé qu'il y ait des « toutounettes » installés, comme en ville.

Déneigement toit de l'école

La Maire informe les conseillers qu'elle a contacté le SDIS pour le déneigement du toit de l'école, et qu'elle s'est faite rabrouer. Un avis de professionnel de charpente a été pris et celui-ci a été rassurant et le toit n'a pas été déneigé.

CEVEO

Olivier PERRAD informe les conseillers qu'une canalisation d'eau chaude du CEVEO s'est cassée. C'est leur assurance qui doit prendre en charge les éventuels dégâts.

Centre de vaccination

La Maire informe les conseillers du fonctionnement du centre de vaccination à Morez. Elle explique que les personnes souhaitant se faire vacciner doivent prendre directement leurs rendez-vous sur la plateforme de réservations. Il n'y a pour le moment que 200 personnes qui pourront être vaccinées.

Contrat Salle des fêtes

Laurent GRESSET, absent lors du conseil du mois de décembre, demande des informations sur le contrat proposé à l'agent chargé de la salle des fêtes.

TEPOS

Fabienne JOBARD a assisté au COPIL TEPOS à Arcade. Concernant Bellefontaine :

- La mise en place de l'éclairage LED va se poursuivre avec une dernière salle à l'école, et la salle des fêtes. Sur un budget de 15 500 €, 6200 € seraient à prendre en charge par la commune et à inscrire au BP 2021 si une DETR de 40 % est obtenue.
- Le chauffage de la salle des fêtes : une étude va être réalisée pour étudier l'opportunité de remplacer la chaudière à fioul par une chaudière à plaquettes. L'étude coûte 4000 €, il resterait donc 1200 € à payer entre la Commune et Arcade (pour le local des services techniques).

François-Henri Loerch demande si une commission des travaux est prévue prochainement. Olivier Perrad annonce qu'elle aura lieu en février.